



## **Déclaration des élus SNPREES-FO à la CPE du rectorat du 6 février 2012**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

C'est la première fois que la CPE des ATRF se réunit après les élections du 20 octobre 2011.

Ces élections ont été marquées par une progression très importante de Force Ouvrière, dans la Fonction Publique d'État où FO devient, et c'est historique nous sommes la première organisation syndicale.

Pour FO, une seule raison à ce succès, la volonté des collègues de défendre le Statut Général de la Fonction Publique d'État : c'est notre mandat et notre engagement.

Le vote massif pour la confédération Force Ouvrière va directement contre les accords de Bercy qui organisaient ces élections du 20 octobre pour faire disparaître tout syndicalisme indépendant. Nous ne sommes pas signataires de cet accord et nous demandons l'abrogation de la loi du 5 juillet 2010.

Et contre la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) qui amplifie les suppressions de postes de fonctionnaires faisant, des salariés que nous sommes, de simples variables d'ajustement comptable, en dépit des missions que nous remplissons.

Le SNPREES FO avec le SNFOLC, se sont opposés au transfert des personnels techniques de laboratoire dans les corps ITRF qui remet en cause, un certain nombre de leur droit comme les ex TOS :

Le droit à une mutation effective et garantie sur la base d'un barème à l'opposée de la chasse aux postes que connaissent les ITRF et comme l'indique la circulaire DIPATE du mouvement académique 2012 (30 janvier 2012) **sera cette année à titre exceptionnel.**

Le droit à une promotion qui garantie l'égalité de traitement entre les agents.

À ce propos on constate que nos collègues des labos sont gérés maintenant par notre commission, il apparait que les personnels du rectorat se retrouvent donc minoritaire, ils représentent à peine le quart des promovables en catégories C. Nous espérons qu'ils seront traités équitablement et pourrons continuer à bénéficier d'un volant de promotions comme les années précédentes.

### **REMISE EN CAUSE DES PROMOTIONS ITRF !**

En effet la circulaire de gestion du 26 septembre 2011 précise des nouvelles modalités et nous impose sous le prétexte de l'harmonisation de la gestion des différentes filières: Bibliothèques, ITRF, Administratif, Sociaux et Santé (BIATSS) une année blanche et pas de CAP en automne 2011 pour les ITRF.

Ce nouvel échancier se traduit par une inversion du calendrier :

Les Listes d'Aptitude (changement de corps) au printemps avec obligation d'indiquer sur son rapport d'activité qu'on accepte une mobilité...;

Les Tableaux d'Avancement (changement d'échelon ou de grade) en automne.

### **MAIS PLUS GRAVE ENCORE :**

Les dates d'effet des futures nominations se feront à compté du 1<sup>er</sup> septembre et non plus au 1<sup>er</sup> janvier.

Ce changement aura des conséquences sonnantes et trébuchantes par une perte effective de 8 mois sur l'ensemble de nos promotions, quand à l'ensemble de nos carrières ?...

Les élus FO n'acceptent pas l'alignement des promotions vers le bas de nos catégories sous le prétexte d'harmonisation de l'ensemble des filières et **demande le retrait :**

- **de la condition de mobilité pour bénéficier d'un changement de corps**
- **de la décision de report des dates d'effet de promotions, qui aboutit à une baisse des salaires et pensions**

Ce sont ces garanties qui sont défendues dans les CPE par les élus SNPREES-FO.